



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes « **Conditions Générales** » s'appliquent à la vente d'« **Activité(s)** » / « **Prestation(s)** » d'encadrement sportif par le « **Bureau des Guides** » IMMERSION ALPINE, dont le siège social est situé 5, Cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE syndicat local professionnel déclaré en mairie de GRENOBLE le 22/10/2018 sous le n° 2700, n° SIRET 84510509700016, mail : guides@immersionalpine.com, web : www.immersionalpine.com, au bénéfice de toute personne physique ou morale, ci-après le(s) « **Participant(s)** » / « **Client(s)** ».

Les Prestations vendues par le Bureau des Guides sont encadrées par un « **Guide de Montagne** » titulaire d'un diplôme d'Etat d'Educateur Sportif, lequel exerce son activité sous le statut de travailleur indépendant.

L'achat d'une Prestation vendue par le Bureau des Guides implique la connaissance et l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 1- NATURE DE LA PRESTATION

Le Bureau des Guides agit en qualité d'intermédiaire transparent entre le Guide de Montagne et le Client. Il assure la promotion et la revente de Prestations, et encaisse les paiements au nom et pour le compte du Guide de Montagne.

Le Guide de Montagne délivre une prestation d'encadrement, d'animation, d'enseignement et d'entraînement en sécurité de l'alpinisme et de ses activités assimilées, et exerce les prérogatives énumérées à l'article 1er de l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat d'alpinisme – guide de haute montagne.

Les présentes Conditions Générales ne portent que sur la vente d'activités d'alpinisme et assimilées au sens du présent article, à l'exclusion de toute autre prestation de transport, hébergement, nourriture, ou location de matériel.

ARTICLE 2- VENTE DE LA PRESTATION – RÉTRACTATION

Devis : Le Bureau des Guides adresse un devis au Client sous la forme d'un **formulaire d'inscription** qui présente le tarif et les principales caractéristiques des prestations proposées. Il lui adresse également les présentes Conditions Générales, accessibles et téléchargeables sur www.immersionalpine.com/conditions-generales.

Inscription : Chaque Participant(s) complète, date, signe et adresse le formulaire d'inscription au Bureau des Guides par mail ou tout autre moyen. Ce faisant, le(s) Participant(s) reconnaît avoir lu et accepté les Conditions Générales.

L'inscription est effective après le règlement d'un **acompte égal à 30 % du tarif** des Prestations vendues, et que le Bureau des Guides en a accusé la bonne réception. Le Bureau des Guides fixe la date à compter de laquelle le défaut de versement de l'acompte entraîne l'annulation de la discussion précontractuelle.

Le solde de la somme due est versé au Bureau des Guides à la fin le début de l'Activité, par chèque ou virement.

Rétractation : Le participant est informé que conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, il ne dispose pas d'un droit de rétractation.

ARTICLE 3- TARIF DE LA PRESTATION – MODALITÉS DE PAIEMENT – RÉCLAMATIONS

Tarif : Il est fixé par le Bureau des Guides, et correspond aux honoraires du Guide de Montagne et aux frais de fonctionnement du Bureau des Guides. Le tarif porte sur la seule prestation d'encadrement du Guide de Montagne, à l'exclusion de toute autre prestation. Il s'entend toutes charges comprises.

Les frais supplémentaires éventuels occasionnés par l'activité (transport, remontées mécaniques, hébergement, nourriture, etc) sont pris en charge et payés directement par le(s) Participant(s), y compris ceux du Guide de Montagne.

Une « tarification classique » est fixée par jour pour un participant. Ce tarif augmente pour chaque participant supplémentaire, ainsi que pour chaque nuitée en bivouac, en portaledge, ou en igloo.

Une « tarification spéciale » peut s'appliquer, fonction des us et coutumes, du nombre de participants, de leur niveau technique et physique, et des caractéristiques de l'objectif poursuivi (difficulté technique, dénivelé, engagement, ...).

Modalités de paiement : Le paiement est à réaliser par chèque bancaire à l'ordre de IMMERSION ALPINE BUREAU DES GUIDES, ou par virement bancaire.

Réclamations : Toute réclamation, est envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Bureau des Guides au plus tard un mois après la survenance du fait générateur de la demande.

ARTICLE 4- MODIFICATION – ANNULATION DE L'ACTIVITÉ

Les activités de montagne sont soumises à des aléas liés aux conditions météorologiques, nivologiques et de terrain, à la fréquentation, ainsi qu'aux capacités techniques et à la condition physique des participants.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, le Guide de Montagne peut modifier ou annuler l'Activité, à tout moment en amont, au début ou pendant sa réalisation.

En cas d'annulation de l'Activité par le Guide de Montagne en amont de l'activité, l'acompte est restitué au(x) Participant(s), déduction faite des sommes éventuellement déjà engagées par le Guide de Montagne pour l'Activité (débours engagés pour le compte de(s) Participant(s), frais de transport, de matériel, ...).

En cas de modification de l'Activité par le Guide de Montagne en amont ou pendant l'Activité, le tarif de l'itinéraire de substitution adopté est fixé en fonction des us et coutumes, sans pouvoir être inférieur au tarif des courses à « tarification classique » prévu à l'Article 3.

En cas d'annulation de l'Activité par le(s) participant(s) :

- Jusqu'à 30 jours avant le début de l'Activité : l'acompte est restitué, sauf sommes déjà engagées ou avancées.
- De 30 jours à 4 jours avant le début de l'Activité : l'acompte est dû.
- Moins de 4 jours avant le début de l'Activité : l'intégralité du tarif est due.

ARTICLE 5- RESPONSABILITÉS ET MILIEU SPÉCIFIQUE

L'alpinisme se déroule dans un milieu spécifique de haute montagne, qui comporte des risques naturels objectifs et aléatoires (chutes de pierres, séracs, crevasses, avalanches, etc). L'encadrement par un Guide de Montagne ne fait pas disparaître ces risques naturels. Le(s) Participant(s) a conscience des dangers auxquels il s'expose.

Le Guide de Montagne est soumis à une obligation de sécurité de moyen et non de résultat. Il met en œuvre tous les moyens à sa disposition, y compris le renoncement, pour assurer avec prudence et diligence la sécurité du participant, lequel conserve un rôle actif dans la réalisation

de l'activité. Le participant veille à sa propre sécurité et à celle des tiers. Il doit respecter les règles de sécurité et de comportement qui découlent du bon sens, ainsi que celles transmises par le Guide de Montagne.

Il est rappelé que toute activité autre que l'alpinisme que le Pratiquant pourrait être amené à pratiquer à l'occasion du déroulement de la sortie (vélo, natation, cueillette, parapente, etc.), est pratiquée sous la responsabilité personnelle exclusive du Pratiquant, la responsabilité du Guide de Montagne ne pouvant en aucun cas être engagée de ce fait.

ARTICLE 6- ASSURANCES ET SECOURS

Le Guide de Montagne bénéficie d'une assurance en responsabilité civile professionnelle en France et dans le monde entier qui couvre les dommages qui résulteraient de ses actions en qualité de professionnel, incluant les frais de secours et de rapatriement : *ALLIANZ – n° de police : 58.172.634.135 – En tous lieux, à toutes altitudes / Europ Assistance, n° de police 58.224.457 / +33 (0)1 41 85 99 38.*

Cette assurance ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle du Participant pour les dommages qu'il causerait à lui-même ou à des tiers, ou qui résulteraient du fait d'un phénomène naturel extérieur.

Il revient au(x) Participant(s) de s'assurer en responsabilité civile individuelle pour la pratique de l'alpinisme et des sports de montagne, sans limitation de lieu et d'altitude, incluant assistance, recherche, secours et rapatriement.

ARTICLE 7- DROIT A L'IMAGE

Sauf indication contraire de sa part, le Participant et les parents du Participant mineur autorisent le Guide de Montagne à utiliser sans limitation, y compris à des fins promotionnelles et commerciales, les images prises à l'occasion de la prestation délivrée.

ARTICLE 8- RÈGLEMENT DES LITIGES ET LOI APPLICABLE

Le participant et le Guide de Montagne favorisent un règlement amiable, et à défaut, ont recours à la médiation auprès du Médiateur compétent, dont les coordonnées sont disponibles auprès du Syndicat National des Guides de Montagne.

La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français. Toutes les contestations relèveront de la compétence des juridictions dont dépend le siège social d'IMMERSION ALPINE.

ARTICLE 9- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

IMMERSION ALPINE collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur pour le besoin et la bonne exécution des Activités. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, elles sont à destination exclusive d'IMMERSION ALPINE et de ses Partenaires, et ne seront pas communiquées à des tiers. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou poser toute autre question, sur le mail dédié : donneespersonnelles@immersionalpine.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez consulter le site cnil.fr ou lui adresser une réclamation.